



Stéphane JOCK

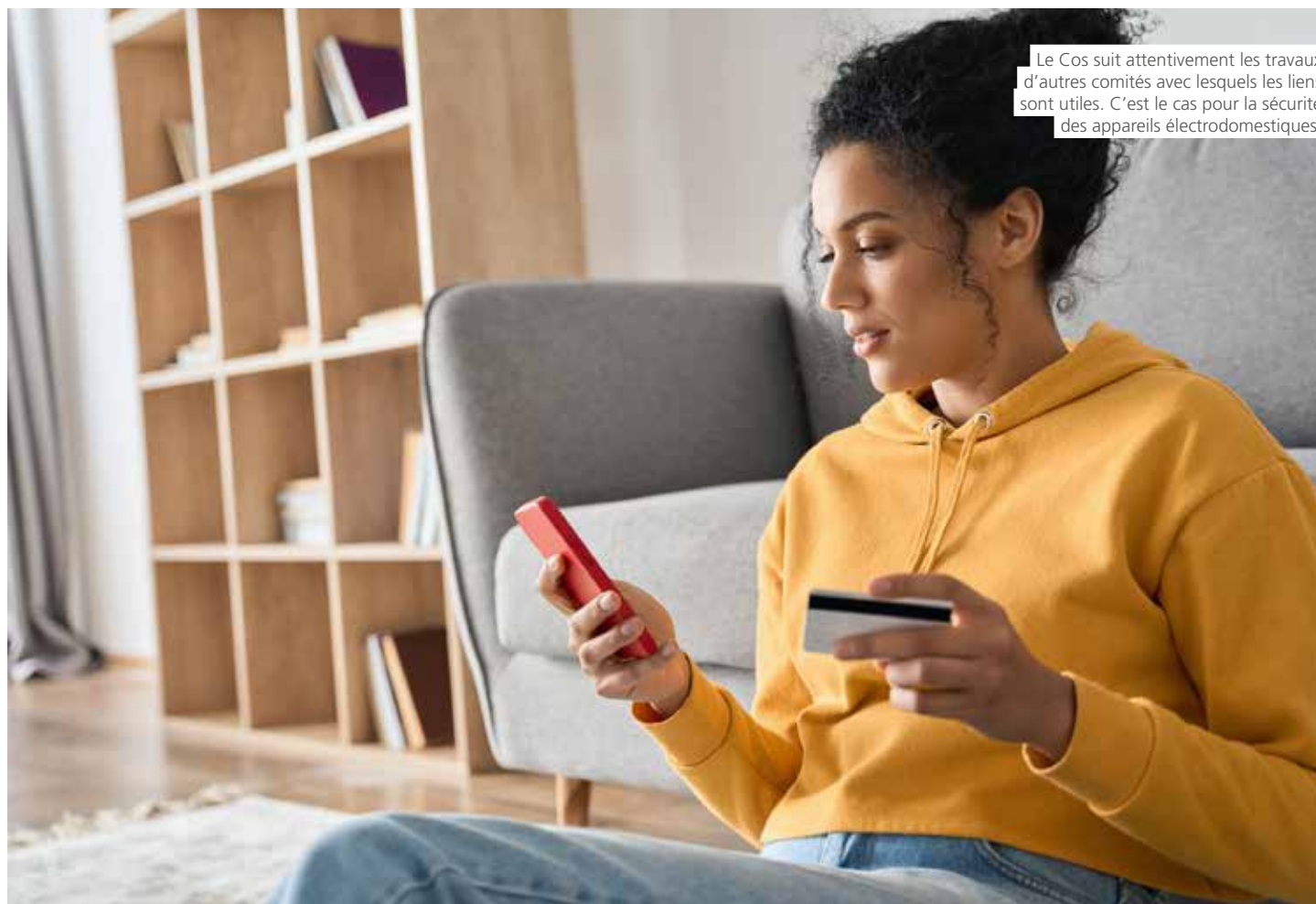
Stéphane JOCK

Président du Cos

Grégory BERTHOU

Rapporteur

Biens de consommation, **sports et loisirs**



Le Cos suit attentivement les travaux d'autres comités avec lesquels les liens sont utiles. C'est le cas pour la sécurité des appareils électrodomestiques.

insta_photos - AdobeStock

La sécurité des jouets est régie par une directive Nouvelle approche emblématique, dite d'« harmonisation maximale ».

La normalisation volontaire relative à la sécurité des produits et services, en appui à la réglementation, demeure la première priorité des travaux. Mais pour chacun des segments d'activité du Cos (biens de consommation, sports et loisirs, services aux particuliers et tourisme), d'autres composantes montent en puissance et deviennent peu à peu incontournables : prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (déclinaisons de la norme Iso 26000), impact du numérique, garantie des services associés aux produits et/ou dans la mise en relation des particuliers entre eux, prise en charge globale du client/pratiquant/visiteur/citoyen (parcours client). La crise sanitaire de 2020 exacerbe le besoin de confiance et de réassurance des publics. De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation, les enjeux fondamentaux liés à ces secteurs se retrouvent désormais autour d'un triptyque de valeurs : qualité, confiance et enchantement.

Garantir la sécurité des produits et des services, en améliorant notamment les données pour leur normalisation

La plupart des produits, équipements et services du périmètre d'action du Cos relèvent soit d'une réglementation européenne sectorielle Nouvelle approche – jouets, bateaux de plaisance, équipements de protection individuelle (EPI)... –, soit de la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP), dont une première révision initiée mi-2010 a été relancée en juin 2021. Le Cos suit attentivement l'avancée de l'ensemble des travaux amorcés ces dernières années dans chacun de ses segments d'activité. Le cas échéant, il met en œuvre les actions nécessaires ou établit les liens utiles avec les autres Cos (par exemple le Cos Électrotechnologies pour la sécurité des appareils électrodomestiques ou la domotique).

Assurer une veille active sur l'évolution réglementaire, et en particulier celle de la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP)

La DSGP, texte essentiel, a un impact fort sur les activités du Cos. Son évolution y fait donc l'objet d'un suivi attentif. La Commission européenne avait adopté dès février 2013 une



shangarey - AdobeStock

première proposition de règlement européen sur la sécurité des produits de consommation (RSPC) qui, à terme, devait remplacer la DSGP. Mais son adoption définitive a été bloquée, faute d'accord entre les États membres sur l'article 7 de cette proposition de RSPC, rendant obligatoire l'indication d'origine des produits. Suite à une consultation publique lancée à l'été 2020 pour envisager une nouvelle évolution possible de la DSGP, la Commission européenne a ainsi annoncé fin juin 2021 une nouvelle proposition de règlement sur la sécurité générale des produits (RSGP). La passerelle entre la Commission européenne et le Cos est établie. D'autres points d'échange et d'actualisation pourront être organisés si nécessaire, par exemple avec la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) au Parlement européen, lors de la phase d'adoption du futur RSGP qui va débiter.

Le Cos suivra également les demandes de normalisation adressées au Cen/Cenelec par la Commission européenne, dont nombre figurent dans le cadre de la DSGP. C'est le cas pour la petite enfance, actuellement rythmée par l'adoption d'une série de mandats au titre de la DSGP sur l'environnement de l'enfant (cinq groupes de produits). Plusieurs comités techniques sont concernés : Cen/TC 252 Articles de puériculture, Cen/TC 207 Ameublement, Cen/TC 248 Textile et habillement, Cen/TC 364 Chaises hautes pour enfants.

Les possibles impacts de la révision en cours de la directive Machines, notamment sur l'activité des comités techniques Cen/TC 333 Cycles et Cen/TC 354 Véhicules légers motorisés non soumis à réception pour le transport des personnes et des marchandises ainsi que

les installations d'utilisation, seront également surveillés, en lien avec le Cos Santé et sécurité au travail. Régulièrement informé, le Cos poursuit sa coordination informelle entre opérateurs nationaux (Afnor, Bureau de normalisation du bois et de l'ameublement [BNBA], Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement [BNITH] et Bureau de normalisation automobile [BNA]).

Améliorer les données utilisées pour la normalisation des produits et services liés à la consommation

Les données d'accidentologie sont indispensables aux normalisateurs pour fixer, de manière fiable et incontestable, les niveaux d'exigences adaptés aux produits de la vie courante (hors agroalimentaire). Le Cos a ainsi mis en exergue en France le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie. Cette demande, toujours d'actualité, pourrait trouver écho en Europe. La mise en place d'une Base de données paneuropéenne des blessures (BDAB) est en effet envisagée dans le cadre du processus d'adoption en cours du paquet Sécurité des produits et surveillance du marché. Le Cos compte saisir toutes les opportunités afin de poursuivre la sensibilisation liée à cette demande.

S'agissant des données anthropométriques, le Cos déplore le manque d'une base documentaire à jour permettant aux différents comités techniques du Cen de disposer de données morphologiques et ergonomiques communes afin de fixer des seuils, dimensions, forces adaptées aux différents âges de l'enfant. Le Cos assure une veille active sur l'action financée par la Commission

européenne actuellement menée pour mettre à jour les données anthropométriques existantes. Ainsi, un premier recueil regroupant les « demandes et disponibilité des données anthropométriques et de force des enfants en Europe » devrait prochainement être mis à disposition au Cen.

Porter une attention particulière à la sécurité de tous les consommateurs, et à celle des enfants en premier lieu

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux, notamment en Europe. Le Cos avait contribué à la révision du guide Iso/IEC 50 relatif aux principes directeurs pour la sécurité des enfants, qui s'adresse aux rédacteurs de normes sur des produits qui ne sont pas exclusivement destinés aux enfants (lave-vaisselle...), publié début 2015. À ce titre, le programme relatif aux jouets est significatif, en particulier pour les aspects liés aux exigences chimiques, de même que les briquets, avec la révision récente prenant en compte la sécurité enfants en introduisant une méthode d'essai alternative au panel d'enfants.

Le Cos poursuit son rôle de promotion de la sécurité des enfants, à l'instar de son

implication dans l'actualisation des données anthropométriques. Plus largement, des travaux internationaux viennent de s'ouvrir à la demande du Royaume-Uni sur la prestation de services inclusifs permettant d'identifier et de répondre à la situation des consommateurs vulnérables (enfants, seniors, personnes en situation de handicap...). Début 2021, le développement d'une norme Iso fixant des principes et des lignes directrices sur les meilleures pratiques à promouvoir en matière de publicité et de marketing (y compris sur les réseaux sociaux avec les influenceurs) afin de protéger les enfants, consommateurs inexpérimentés, a été envisagé à la demande du Comité de l'Iso pour la politique en matière de consommation (Copolco), mais la proposition n'a finalement pas été retenue en l'état.

Mieux protéger et guider le consommateur : conception universelle, information, responsabilité sociétale

Compte tenu de son lien étroit avec les problématiques des consommateurs, le Cos demeure fortement mobilisé sur leur protection, et peut mettre en œuvre toute action nécessaire permettant de l'améliorer via les

normes volontaires. Les travaux liés à l'accessibilité sont fortement orientés vers la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou de services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. Une bonne information du consommateur est une préoccupation omniprésente dans les travaux, en appui des politiques publiques de protection des consommateurs et de la nouvelle loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle peut prendre la forme de recommandations d'usage à destination du consommateur dans les normes, pour contribuer à dessiner les contours d'une consommation plus responsable autour des produits. L'évolution des modes de consommation se traduit également par le glissement d'une économie de produits vers une économie de services. Le Cos participe à la réflexion globale sur la normalisation dans les services initiée par le Cos Management et services. Il peut s'appuyer sur les expériences acquises dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers, dans un contexte où la responsabilité sociétale devient un élément intrinsèque de la qualité.

Promouvoir la conception universelle des produits et des services

La Commission européenne a déjà émis un mandat de normalisation sur l'accessibilité. À travers l'acte législatif européen sur l'accessibilité (décembre 2015), elle a proposé de franchir un cap supplémentaire en adoptant une directive qui puisse établir des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin d'aider les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'Union européenne. La directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services a été adoptée le 17 avril 2019.

La conception universelle, l'accessibilité, la prévention des accidents domestiques sont au cœur des préoccupations.



La qualité de service, l'évolution du tourisme seront d'autant plus importants qu'ils s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques (Plan de relance).

Référent sur l'accessibilité, le Cos est prêt à accompagner ce cadre européen en construction en matière d'accessibilité, et continue à encourager la mise en œuvre de la notion de conception universelle. Pour ce faire, il porte une attention particulière à la préparation du futur mandat européen de normalisation en réponse à cette nouvelle directive et assure une veille sur tous les travaux sectoriels « accessibilité ». Dans un souci d'efficacité, son activité est coordonnée avec celle de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaçu).

À certains égards, le rapport Afnor « La normalisation volontaire, un outil stratégique pour la silver économie » (2015) fait écho à cette notion de conception universelle. Des actions de sensibilisation liées aux recommandations de ce rapport ont déjà été menées. Le Cos a contribué à la révision du guide Iso/IEC 71 sur les principes directeurs de l'accessibilité dans les normes, dont la nouvelle version est davantage opérationnelle. Il a organisé (octobre 2016) une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme de 7 à 97 ans. Tous concernés par la silver économie ! », afin de déployer plus avant les recommandations de ce rapport relevant spécifiquement de son périmètre d'action.

Le Cos poursuit cet effort de déploiement, en lien avec le Cos Santé et action sociale, à travers une réflexion sur le besoin de normes spécifiques sur les services à la personne, dans la perspective du vieillissement de la population (en complément de la norme générique existante), comme sur l'activité de coaching sportif à domicile et en entreprise.

Mieux informer le consommateur et favoriser une consommation plus responsable

Le Cos est en veille active sur tous ces dossiers relatifs à la disponibilité, la traçabilité et la sincérité des informations délivrées au consommateur, mais également à la réparabilité, la durabilité et la recyclabilité des produits, en lien avec les nouvelles obligations nées de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le Cos soutient ainsi toute action visant à créer les conditions pour un affichage plus transparent de l'information au



OceanProd - AdobeStock

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2021

NF EN Iso 8559-1 et 2	Désignation des tailles de vêtements – partie 1 : définitions anthropométriques pour la mesure du corps Partie 2 : indicateurs des dimensions principales et secondaires
NF EN 13209-1	Articles de puériculture – porte-enfants – exigences de sécurité et méthodes d'essai – partie 1 : porte-enfants dorsaux à armature
NF EN Iso 18527 -3	Protection des yeux et du visage à usage sportif – partie 3 : exigences et méthodes d'essai pour les articles de lunetterie destinés à la natation de surface
Afnor Spec S 52-113	Pumptracks <i>in situ</i> et permanents – sécurité des pistes et informations aux pratiquants
Afnor Spec S 52-416	Activité physique et sportive en milieu professionnel
Afnor Spec S 50-020	Éthique et intégrité du sport – lignes directrices
Afnor Spec S 70-001	Masques barrières pour le sport – guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais et d'usage
NF EN Iso 22517	Cuir – essais chimiques – détermination de la teneur en résidus de pesticides
NF EN Iso 18513	Services touristiques – hôtels et autres types d'hébergements touristiques – vocabulaire
NF Iso 24496	Mobilier de bureau – sièges de travail pour bureau – méthodes pour déterminer les dimensions
NF P 90-100	Sols sportifs – pistes d'athlétisme et aires d'élan avec revêtement de surface en matériau synthétique – exigences de construction et contrôles



B.Bouvier - AdobeStock

Les sports d'hiver, le ski et les nouvelles pratiques ont, par tradition, souvent utilisé la normalisation volontaire.

Développer la normalisation des services, notamment sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux

Dans le cadre du déploiement des recommandations du Livre blanc Afnor « Quelle normalisation pour les services ? » (2015), une rencontre « Consommation, sports, loisirs et tourisme face aux défis des services » (octobre 2015) a permis de couvrir spécifiquement les sujets relevant du périmètre d'action du Cos. Le Cos poursuit cette action de sensibilisation des acteurs des services, enjeu essentiel, en particulier pour les thématiques émergentes de l'économie collaborative et de l'économie du partage.

À travers l'émergence de plateformes numériques et des services associés, économie collaborative et économie du partage soulèvent des enjeux protéiformes : évolution des usages, transfert de responsabilité, bouleversement de la chaîne de valeur, transformation de certains métiers, sécurité des transactions, comptage, produits d'occasion, qualité de service, avis des utilisateurs, protection des données personnelles... Les potentialités couvrent aussi bien la mise en relation des particuliers entre eux (C to C) que les relations entre professionnels (B to B) ou encore hybrides (B to B to C). La France dispose d'acteurs innovants et reconnus. Les échanges lors d'une rencontre « Économie collaborative : en quête de références partagées » à Afnor (mars 2017) ont montré la nécessité de distinguer clairement ce qui relève de la réglementation (aspects fiscaux et sociaux) des aspects à même d'être intégrés dans une démarche de normalisation volontaire (définitions, principes génériques, niveau de service rendu par les plateformes...).

Le Cos reste en alerte sur les travaux Iso initiés fin 2018 par le Japon (Iso/TC 324), en lien avec le Cos Management et services sur le thème de la confiance et de l'excellence pour les services.

Le Cos propose de capitaliser sur les expériences de normalisation volontaire dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers. Il continue à encourager le développement des normes pour les aspects opérationnels et la qualité des services dans le tourisme. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Tourisme, présidé par la

consommateur. C'est le cas en France avec les travaux sur les allégations des produits textiles, et en Europe à travers le mandat M/532 sur l'étiquetage de composition textile. Sur le thème du *made in France*, les échanges lors d'une rencontre exploratoire « C'est fabriqué où ? Authentifier et valoriser les produits de votre territoire avec une norme volontaire » à Afnor (mai 2018) ont fait émerger l'opportunité d'engager une démarche collective sur l'indication et le marquage de l'origine des produits (non alimentaires).

L'actualité nationale et européenne sur les thèmes de l'affichage environnemental des produits de consommation et de la déclaration et la mesure des substances réglementées dans les articles mérite attention, en lien avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale. Il en est de même pour les travaux internationaux sur les avis en ligne de consommateurs, et plus globalement la réputation en ligne, en lien avec le Cos Information et communication numérique. Pour les piscines domestiques, une démarche européenne est amorcée sur l'impact environnemental, à l'initiative de la France.

La question de la durabilité des produits correspond aussi à une préoccupation croissante des consommateurs. Une résolution du Parlement européen (4 juillet 2017) sur « une durée de vie plus longue des produits : avantages pour les consommateurs et les entreprises » constitue un signal fort, de même que la nouvelle loi sur l'économie circulaire. Il s'agit de

concevoir des produits robustes, durables et de qualité, promouvoir leur réparabilité et leur longévité, appliquer un modèle économique tourné vers l'usage et garantir une meilleure information du consommateur, en s'inscrivant dans cette dynamique d'éco-conception des produits.

Le Cos est à l'écoute des besoins des acteurs afin, le cas échéant, de définir, modéliser, caractériser les usages et la durée de vie pour les produits, et proposer les niveaux de qualité de service et les critères de mise à disposition des pièces de rechange (stock ou impression 3D), en lien avec l'action du Cos Environnement et responsabilité sociétale sur l'économie circulaire. Exemple : une rencontre « Mode responsable : inventons les bonnes pratiques de demain » organisée en mars 2020 avec le soutien de la filière mode et luxe de filière, a confirmé l'intérêt d'une démarche collective autour de la durabilité des produits textiles. Lancée en septembre 2020, l'élaboration d'une première norme nationale en la matière est en cours.

En matière de e-commerce, une initiative a été lancée à l'Iso afin d'élaborer une norme fixant des lignes directrices pour aider les organisations à mettre à disposition des consommateurs des conditions générales en ligne claires, accessibles, justes et faciles à comprendre, en vue d'une prise de décision du consommateur en toute connaissance de cause avant l'achat ou l'utilisation de biens, de services et de contenus numériques.

sous-direction Tourisme (DGE), très impliquée dans les travaux du comité Iso/TC 228 Services touristiques.

La France demeure la première destination touristique mondiale, avec 89,3 millions de visiteurs étrangers en 2018, avant les perturbations de la pandémie mondiale de la Covid-19. Qualité de l'accueil, sécurité des sites et des visiteurs, soutien à la numérisation sont des enjeux majeurs. Compte tenu de la pandémie, la relance du tourisme (à l'instar des autres secteurs les plus impactés) prend une tout autre importance. Dans ce contexte particulier, des initiatives apparaissent pour utiliser la normalisation volontaire comme levier d'action pour tendre vers un tourisme durable et accompagner cette relance. L'Espagne a proposé l'élaboration rapide et accélérée d'une norme Iso sur la reprise d'activité et la relance du secteur touristique en période de pandémie. Puis, début 2021, en réponse à une demande urgente de la Commission européenne, un travail en mode express a été mis en œuvre avec la création d'un accord d'atelier européen (CWA) relatif aux critères et pratiques en matière de protocoles de santé et sécurité pour les établissements et services touristiques, afin d'aider tous les acteurs du tourisme à reprendre leurs activités en toute sécurité et à maintenir la position de l'Europe en tant que destination touristique de premier plan.

Les travaux sur le tourisme sont essentiellement internationaux (tourisme d'aventure, tourisme responsable, tourisme accessible, plongée de loisirs, location de voiliers...), à l'exception notable des professions du tourisme de bien-être, très présentes dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie) ou européens (instituts de beauté, solariums). La France a piloté par exemple un groupe de travail international sur le tourisme industriel, amené à évoluer pour intégrer la dimension du tourisme de savoir-faire. En prolongement d'une démarche initiée à Orléans (Loiret), des travaux s'ouvrent

sur l'accueil et l'expérience des touristes internationaux en France, au premier rang desquels les touristes de République populaire de Chine.

Le segment des services aux particuliers est amené à se développer : service de location de matériels de sports d'hiver, location de matériel de bricolage, compétences des professionnels de chiens guides et chiens d'aveugle, développement durable dans les salons de coiffure... Le Cos suit l'avancée des démarches sur les services aux particuliers et peut mettre en œuvre les actions nécessaires.

Renforcer la prise en compte de l'innovation, du territoire et de l'international

Qu'elle soit technologique, territoriale ou consécutive à de nouvelles pratiques ou nouveaux services, l'innovation est intimement liée à la normalisation volontaire. Dans une approche intégrée, en relais des politiques publiques, le Cos veille à faciliter la diffusion de bonnes pratiques locales ou nationales, jusqu'à accompagner et renforcer l'influence française à l'international. La production locale de biens de consommation, de sports et loisirs,

de tourisme et de l'ensemble des services associés constituent un vecteur de stabilité et d'enrichissement des compétences, d'innovation et de vitalité des écosystèmes de proximité, vecteurs de souveraineté territoriale.

Encourager l'utilisation des normes volontaires comme vecteur de diffusion des innovations

En favorisant la création d'écosystèmes de confiance favorables à l'acceptation technologique, économique et sociétale des innovations, la normalisation volontaire constitue un levier pour accélérer la mise sur le marché d'un produit ou d'un service. Plusieurs innovations de rupture ont ainsi fait l'objet de travaux : vélos à assistance électrique, cigarettes électroniques. En France, à partir d'une demande de l'Institut national de la consommation (INC), une démarche de normalisation des cigarettes électroniques et des e-liquides a abouti à la publication des premières normes nationales au monde. Ces travaux se poursuivent désormais en Europe (Cen) et à l'international (Iso), pilotés par la France. D'autres démarches voient régulièrement le jour sur des produits innovants :

Durabilité, économie de « seconde main », lutte contre l'obsolescence programmée participent de voies d'avenir. Tout cela doit se traduire dans les documents normatifs.



vélos-cargos, systèmes de vague artificielle pour le surf, mais aussi pour accompagner le développement de nouvelles pratiques : pistes de pumptrack ou e-sport (pratique compétitive du jeu vidéo).

Le Cos joue le rôle de référent pour les textiles techniques et nouveaux matériaux intelligents dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie française de normalisation (SFN), avec des travaux européens engagés sur les textiles techniques et intelligents, en écho au programme national « Industrie du futur ».

En interaction avec les travaux génériques initiés sur l'Internet des objets (IoT), le développement des objets connectés induit des cas concrets de mise en œuvre pour des produits comme les éthylo-tests avec affichage déporté pour le grand public ou les montres connectées. Le Cos suit ces sujets, en lien avec le Cos Information et communication numérique et le Comité consommation (Cosac), qui a établi une note de positionnement soulignant les enjeux en matière de protection des données personnelles.

D'autres champs s'ouvrent : la mobilité active, à travers la norme européenne en préparation sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues), de plus en plus utilisés par les consommateurs, ou les drones

(drones de loisirs/drones-jouets) et de leur utilisation lors de l'organisation d'événements (spectacles avec assistance de drones, courses de drones), en lien avec le Cos Transport et logistique. Le Cos suit l'avancée de ces démarches et se tient prêt à mettre en œuvre les actions nécessaires.

Prôner les normes volontaires comme solution efficace en appui des politiques publiques

L'utilisation de la normalisation volontaire comme outil de droit souple au service de la simplification réglementaire constitue une solution déjà exploitée dans le cas des cages de but et des salles d'arts martiaux. En France, les normes volontaires complètent souvent les règles de fédérations sportives et portent essentiellement sur la sécurité des matériels et équipements. Les collectivités territoriales sont très vigilantes au regard de toute nouvelle « norme » sportive. Avec le décret révisé sur les buts (avril 2016), les buts autostables sont autorisés (Code du sport). Et les normes volontaires Afnor fixent les bonnes pratiques de conception et contrôle des cages de but, conférant présomption de conformité aux exigences réglementaires.

Le Cos œuvre en faveur du recours au droit souple, consacré par le Conseil d'État dans

son étude annuelle en 2013. Ainsi, l'exemple des salles d'arts martiaux, approche souple et évolutive, pourrait être étendu à d'autres types de salles sportives ou équipements sportifs modulaires. Cet usage accru des normes volontaires s'entend également dans le cas de nouvelles mesures réglementaires à l'étude, afin d'assurer la meilleure articulation possible entre réglementation et normalisation. Cette voie a été retenue en 2020 sur la signalétique des zones de baignade, avec un référentiel Afnor Spec préfigurant une évolution réglementaire du décret national sur les drapeaux de plage. Cela pourrait être le cas pour les engins de déplacement personnels à assistance électrique en appui de la Loi d'orientation des mobilités (Lom), l'économie collaborative ou l'e-sport (sport électronique), dans le prolongement des Assises nationales du e-sport organisées en 2019 sous l'égide de la DGE et du ministère chargé des sports.

Offrir un rayonnement national à des expérimentations initiées dans les territoires

Les travaux sont essentiellement européens, avec une dynamique internationale qui se dessine fortement. Quelques normes françaises continuent néanmoins à voir le jour : tables à repasser, paintball, pistes de descente VTT... Mais, à la demande d'acteurs locaux, de plus en plus d'actions de proximité sont menées en vue de formaliser et diffuser des bonnes pratiques issues d'un territoire. C'est le cas de l'information sur les risques d'avalanche ou des parcours permanents de trail.

Le Cos demeure à l'écoute pour accompagner la mise en œuvre de ces démarches locales ou nationales, qui peuvent préfigurer un positionnement européen ou international. Pour cela, il part à la rencontre des acteurs locaux des régions depuis 2019 à travers l'opération « Les Normes Tour ». Interrompue en 2020 en raison de la crise sanitaire, cette initiative innovante a repris son cours en 2021, en mode « phygital » (présentiel et distanciel), plus adapté au contexte sanitaire. Plusieurs



Les pratiques sportives évoluent et les normes servent souvent à baliser de nouveaux défis.

Ramon Cliff - AdobeStock

Outre un corpus déterminant pour la sécurité des piscines privées, les piscines à usage public font l'objet de normes de référence.

nouvelles étapes, à Orléans (Loiret), Lyon (Rhône), Nantes (Loire-Atlantique) et Paris ont ainsi été organisées, donnant lieu à l'identification de nouveaux besoins, comme l'aménagement et le balisage des itinéraires de ski de randonnée en région Auvergne-Rhône-Alpes. Une démarche territoriale avec la Ville de Paris a été engagée sur les quartiers engagés pour l'accessibilité de tous.

Amplifier la projection à l'international des pratiques nationales reconnues et le positionnement de leader de la France

À l'image de la position de notre pays, qui figure parmi les leaders dans bien des domaines couverts par le Cos, les acteurs français sont, dans l'ensemble, très présents dans les travaux européens et internationaux. La France détient le pilotage de plusieurs structures Cen et Iso. C'est le cas pour les articles de puériculture, les piscines et spas domestiques en Europe. La tendance actuelle passe par le positionnement des travaux à l'Iso. Allemagne et Chine continentale œuvrent fortement pour ce glissement progressif vers l'Iso. Précurseurs, les secteurs du matériel de sports d'hiver et du cycle étaient présents à l'international. D'autres y sont venus : tourisme, ameublement ou horlogerie/bijouterie. Le Cos veille non seulement à préserver cet atout, mais à accompagner et amplifier cette tendance vers l'Iso, de manière à renforcer l'influence des acteurs français. Exemples récents : cigarettes électroniques, articles de puériculture ou systèmes de détection vidéo contre les noyades dans les piscines publiques. À ce titre, la présidence française de l'Union européenne (PFUE) du 1^{er} semestre 2022 pourrait constituer une fenêtre d'opportunité sur des sujets comme le tourisme durable ou l'intégrité du sport.

Accompagner les ambitions de Paris 2024 en matière d'héritage et d'excellence environnementale

Les parties prenantes à la préparation et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été à Paris en 2024 nourrissent une ambition forte qui dépasse le seul cadre du sport : faire de la France une nation sportive et faire de ces Jeux une vitrine du savoir-faire français aux yeux du monde. Des politiques publiques sont mises en œuvre en matière de développement durable du sport



Halfpoint - AdobeStock

et de sport, santé, bien-être. L'accueil de nombreux grands événements (sportifs) internationaux en France, en premier lieu l'organisation des JOP 2024, constitue un formidable accélérateur. À travers leur double capacité à capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées à un large public, les normes volontaires peuvent constituer une forme d'héritage immatériel et méthodologique de Paris 2024.

Favoriser le développement du sport pour tous, dans la dynamique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris

L'aménagement des lieux de pratiques, accessibles au plus grand nombre, leur animation, à travers l'organisation d'événements responsables, vont notamment devenir un élément tangible de l'« héritage » attendu. Le recours à la normalisation volontaire peut favoriser la diffusion d'équipements sportifs innovants (conception et aménagement des pump-tracks, systèmes de production de vagues artificielles pour le surf...) et accompagner de nouvelles pratiques en quête de structuration pérenne comme le marché du sport électronique (e-sport).

En France, le besoin d'élaborer trois référentiels partagés a également été identifié dans le contrat de filière signé entre l'État et les acteurs du sport, pour assurer la diffusion des bonnes pratiques en matière de programmation, conception, construction des équipements sportifs, de programmation, organisation et évaluation d'un événement sportif, et de gestion du parcours et de l'expérience

client. La norme en préparation sur l'accueil des touristes étrangers va dans cette direction. La dimension de l'éthique sportive monte aussi en puissance, avec l'ouverture des champs de l'intégrité du sport (norme Iso à l'étude) et de la performance sportive : performance sportive par l'hypoxie, lutte contre le dopage (à travers la norme sur les denrées alimentaires à l'usage des sportifs). Un comité technique Cen consacré aux jeux en ligne a été créé sous l'angle des technologies de l'information, après l'abandon du projet de norme nationale sur le jeu responsable.

Des sujets sociétaux (sport, santé, sport en entreprise) mobilisent aujourd'hui une formidable intelligence collective et dépassent le seul cadre des acteurs du sport. La future loi Sport et société pourrait s'appuyer sur la normalisation, établir collectivement avec tous les acteurs les repères de confiance nécessaires afin de produire durablement des effets positifs et significatifs, en particulier sur la dimension sociétale et l'impact social du sport en matière d'éducation et de pédagogie, avec notamment l'importance de se situer dans une logique d'apprentissage des pratiques dès le plus jeune âge.

Changer d'échelle autour de l'organisation d'événements responsables

Dès la phase de candidature, le Comité d'organisation de Paris 2024 (Cojo) s'est montré exemplaire en appliquant la norme Iso 20121 Événements responsables. Plus largement, le déploiement de cette norme est encouragé par les politiques publiques (Stratégie nationale de développement durable du sport, Contrat de filière rencontres d'affaires et événementiel).

Kaspars Grinvalds - AdobeStock



Dans le cadre des Jeux olympiques en France en 2024, l'ambition d'une information fiable et à même d'aider visiteurs, consommateurs et citoyens mobilise le Cos.

Lors d'une rencontre Afnor « Vers des événements toujours plus responsables grâce à la norme Iso 20121 ? » (mai 2017), une volonté des acteurs d'approfondir les échanges a été exprimée pour amplifier la dissémination des bonnes pratiques liées à l'organisation d'événements toujours plus responsables et favoriser un saut qualitatif.

D'autres initiatives voient le jour sur la base de la norme Iso 20121 (destinations internationales responsables...). Son utilisation et son appropriation au niveau des territoires devraient s'inscrire dans une stratégie nationale pour un tourisme durable, intégrée dans le plan global de relance annoncé par le gouvernement en septembre 2020. Dans le prolongement de la mise en place de sa propre démarche achats responsables selon la norme Iso correspondante (Iso 20400), le Cojo a émis la volonté de développer une norme spécifique sur les achats responsables dédiés à l'événementiel.

Le Cos est prêt à examiner les besoins liés à l'organisation de l'événement et à son « héritage » : diffusion des bonnes pratiques de la norme Iso 20121, contribution au développement du « sport pour tous », à l'aménagement durable des territoires, à l'excellence environnementale... Un groupe d'action a été mis en place afin de rédiger un Livre blanc Afnor « La normalisation volontaire, vecteur d'héritage des JOP Paris 2024 », sous l'impulsion notamment du ministère chargé des sports. Présentées lors d'une rencontre organisée en janvier 2021 en présence de la ministre déléguée chargée des sports, Roxana Maracineanu, plusieurs initiatives en lien avec des mesures d'héritage annoncées par la Ville de Paris (« quartiers pilotes d'accessibilité augmentée ») ou par l'État (« activité physique et sportive en milieu professionnel ») viendront notamment l'illustrer. Une série d'entretiens avec des acteurs clés de la préparation et l'organisation des JOP, puis une consultation plus large auprès de tous les acteurs potentiellement concernés par cet enjeu d'héritage ont été lancées à l'été 2021. La mise à disposition de ce Livre blanc est attendue début 2022. ●

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2022

NF S 72-800	Vêtements de protection pour activités équestres – vestes et gilets de protection pour cavaliers, munis de coussins gonflables – exigences et méthodes d'essai
NF S 52-900	Vague artificielle pour le surf
NF S 52-014	Piscines à usage public – exigences concernant la surveillance – organisation et mise en œuvre
NF EN Iso 4484-2	Textiles et produits textiles – microplastiques d'origines textiles – partie 2 : évaluation qualitative et quantitative des microplastiques (Iso/DIS 4484-2:2021)
NF EN 17645	Piscines privées à usage familial – efficacité des performances environnementales – évaluation de la performance, méthodologie et classification de l'utilisation des piscines extérieures et de leurs équipements
NF D 80-001-3	Cercueils – spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil – partie 3 : caractérisation des cercueils et exigences pour la crémation
FD Cen Iso/TR 16178	Chaussures – substances critiques potentiellement présentes dans la chaussure et les composants de chaussures
NF Iso 3533	Sex toys – exigences relatives à la conception et à la sécurité des produits destinés à être mis en contact direct avec les organes génitaux, l'anus ou les deux
NF EN 17633	Principes généraux et exigences pour les essais de qualité et la détermination de la teneur en nicotine des e-liquides
NF Iso 3021	Tourisme d'aventure – activités de randonnée et de trekking – exigences et recommandations
NF EN 17404	Cycles – cycles à assistance électrique – bicyclettes tout terrain Epac